



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE)



Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé environnement comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Elle concerne aussi la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

La France s'est dotée depuis 2004 d'un Plan national santé environnement (PNSE) inscrit au code de la santé publique (article L. 1311-6 du CSP) et co-piloté par les ministères chargés de la santé et de l'écologie. Défini pour une durée de cinq ans, ce plan fixe les priorités nationales pluriannuelles en matière de santé environnement, en lien étroit avec les politiques conduites au niveau européen et international.

Trois PNSE se sont succédés depuis 2004 :

- PNSE 1 : 2004-2008 ;
- PNSE 2 : 2009-2013 ;
- PNSE 3 : 2015-2019.

Le 4^{ème} PNSE, « Un environnement, une santé », a été publié le 7 mai 2021 sur les sites des ministères en charge de l'**écologie** et de la **santé**. Il a pour objectif de mieux prendre en compte les liens étroits qui existent entre la santé humaine, la santé animale et plus largement la santé des écosystèmes dans le cadre de la déclinaison de la démarche « Une seule santé ». A cet égard, les premiers enseignements de la crise sanitaire de la Covid-19 ont été pris en considération lors de son élaboration.

S'agissant de la santé environnement dans les territoires, dès 2004, le législateur a prévu la déclinaison du PNSE en plans régionaux santé environnement (PRSE). L'article L. 1311-7 du CSP prévoit que les PRSE sont mis en œuvre tous les cinq ans par les services déconcentrés de l'Etat, les agences régionales de santé (ARS) et les conseils régionaux, en association avec les autres collectivités territoriales afin de mobiliser l'ensemble des compétences disponibles pour contribuer à une politique en santé environnement efficace.

L'animation dans les territoires de la politique de santé environnement est en effet essentielle, en tenant compte des enjeux nationaux, des spécificités propres à chaque territoire et des inégalités socio-environnementales.

Lien PNSE 4 : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse>



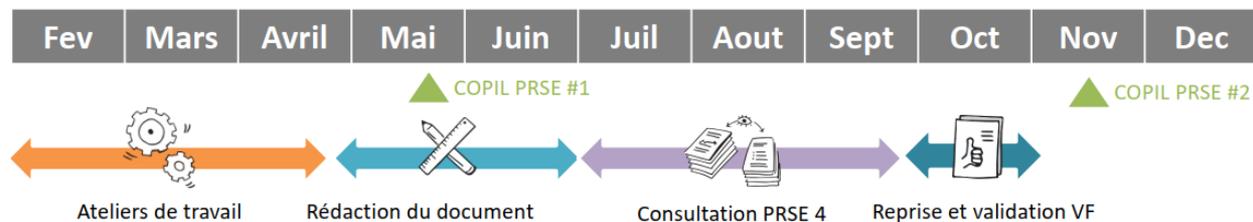
1- Un plan resserré autour de quatre axes stratégiques et une interaction organisée avec les politiques sectorielles en santé environnement

Le PNSE 4 comporte vingt actions pour répondre à quatre enjeux prioritaires :

- S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes ;
- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire ;
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires ;
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes.

Etat d'avancement des travaux d'élaboration

Calendrier des travaux



	Référénts	
Groupe de travail 1 Axe 1 Informer, former et éduquer à la santé-environnement	Jérôme DUBREIL - ARS	Carole ALARCON - IREPS
Groupe de travail 2 Axe 2 Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé	François LAMALLE – DREAL Puis Henri PELLINET - DREAL	Christophe SABOT et Theo SIGISCAR - CEREMA
Groupe de travail 3 Axe 3 Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs	Isabelle ESTEVE6MOUSSION - ARS	Nathalie CHARBONNEL - INRAE
Groupe de travail 4 Axe 4 Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos	Chantal RESTES - DREAL	Julie FOURIER - SCHS Montpellier

Présentation de la trame du PRSE 4

La structure du plan

AXE 1

AXE 2

AXE 3

AXE 4

1 plan en 4 axes

Chaque axe est décliné en **objectifs opérationnels**, eux-mêmes déclinés en **mesures opérationnelles**

Les mesures sont mises en œuvre dans les territoires par des actions concrètes au niveau local

Axe 3 Prévenir et limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs



Objectif 3.1 : Prévenir les risques environnementaux liés à l'eau, à l'air, aux sols (produits phytosanitaires, perturbateurs endocriniens, ..)

MO 311 : Améliorer la connaissance et informer sur les risques environnementaux liés à l'usage des médicaments, des produits pharmaceutiques et des biocides

MO 312 : Prévenir l'exposition aux risques chimiques et aux sols chargés en métaux autour des sites industriels et anciens sites miniers

MO 313 : Encourager la réduction du recours aux produits phytosanitaires et contribuer à restaurer la qualité des milieux extérieurs (air, eau, sols...)

MO 314 : Protéger la ressource en eau dans le contexte du changement climatique

Pilotes d'objectifs identifiés

Jérôme DUBREIL (ARS)
Christelle DELMON (DREAL)
Brice BESSON (DRAAF)

Groupe de travail 3 : Prévenir et limiter les risques sanitaires | les milieux extérieurs (½)



Objectif 3.2 : Surveiller et prévenir les risques engendrés par l'implantation d'organismes à enjeux pour la santé, dont les maladies vectorielles et zoonoses

MO 321 : Renforcer la surveillance des risques zoonotiques, notamment liés aux changements climatiques, et les liens entre les acteurs de la recherche et de la santé humaine, animale et environnementale

MO 322 : Améliorer la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels de santé à la détection et à la prise en charge des maladies vectorielles, des zoonoses, des risques polliniques

MO 323 : Informer, sensibiliser et former les acteurs chargés de la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et de la prévention des risques

MO 324 : Sensibiliser la population aux zoonoses, aux maladies vectorielles (rage, leptospirose, maladie de Lyme, etc.) et aux risques allergènes

Isabelle ESTEVE-MOUSSION (ARS)
Nathalie CHARBONNEL (INRAE)

Gouvernance et calendrier du plan



Equipe projet

- Est chargée de l'animation technique, du suivi général du PRSE 4, de la remontée des points de blocage ou d'arbitrage au COPIL
- Coordonne la mise en œuvre des mesures
- Définit les grandes orientations du plan ainsi que les moyens humains et financiers annuels de chaque structure copilote du PRSE

Se réunit toutes les semaines / deux semaines

DREAL - Mme DELMON Christelle

ARS - M. DUBREIL Jérôme



Comité technique

- Composé de pilotes d'objectif, il assure le suivi de la mise en œuvre du plan, action par action
- Porte à la connaissance de l'équipe projet les difficultés rencontrées et lui rend compte de l'avancement du plan

Se réunit 3 fois par an

Pilotes d'objectifs opérationnels

Equipe projet

Représentants DRAAF, SGAR, Région



Comité de pilotage

(stratégique ?)

- Suit de façon macro la mise en œuvre du plan : validation de la feuille de route annuelle
- Réalise les arbitrages nécessaires
- Définit et valide les orientations stratégiques et opérationnelles
- Arbitre sur les fonds alloués au PRSE (ex : AAP, subventionnement, etc.)
- Est présidé par le SGAR

2 fois la première année, puis une fois par an

DREAL, ARS, SGAR

DRAAF, Conseil Régional

Autre ?

Gouvernance et calendrier du plan



GRSE (groupe régional santé-environnement)

- Est un espace de dialogue, de concertation et d'information
- Contribue à l'élaboration du plan sous la forme d'ateliers thématiques (définition du contenu, d'orientations, d'actions, etc.)
- Accompagne la mise en œuvre du PRSE 4
- Est consulté pour toute réorientation éventuelle du programme d'action
- Les résultats des évaluations lui sont restitués

Se réunit 1 fois par an pendant toute la durée du plan (3 fois la première année)

Gouvernance et calendrier du plan

Le suivi du plan

Les 4 axes du
PRSE 4

Sont suivis par l'équipe projet ARS / DREAL, qui a pour missions de :

- Faire le lien avec les pilotes de chaque objectif opérationnel et les appuyer dans la mise en œuvre des mesures
- Assurer le suivi des instances et du calendrier du PRSE
- Alimenter la communication autour du PRSE (Site internet, page LinkedIn, etc.)
- Centraliser l'avancée des travaux dans chacun des axes et faire remonter les difficultés lors de chaque COTECH
- Centraliser les demandes de financement et de nouvelles actions
- Suivre les AAP et réponses aux AAP

Les objectifs
opérationnels

Sont suivis par les pilotes d'objectifs, qui ont pour missions de :

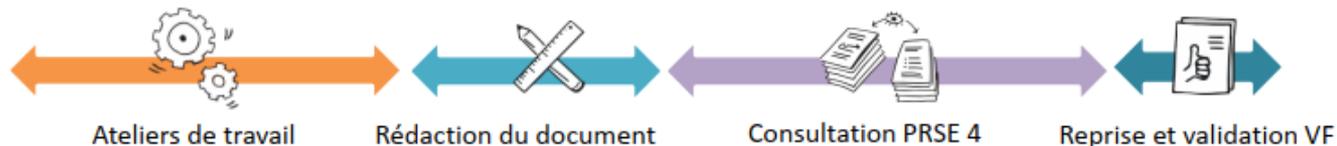
- Identifier les partenaires pour mettre en œuvre les mesures de l'objectifs
- Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures, faire remonter les difficultés à l'équipe projet si besoin
- Renseigner le tableau de bord de suivi des mesures, en amont du COTECH (3 fois par an)
- Participer au comité technique avec l'équipe projet et tous les pilotes (3 fois par an)

Les mesures
*Se concrétisent en
actions sur les
territoires (ex: la
création d'un îlot de
fraîcheur à Narbonne)*

Sont mises en œuvre par des partenaires, qui ont pour missions de :

- Porter des actions concrètes sur les territoires
- Rendre compte de l'état d'avancement de leurs actions au pilote de leur objectif

Communication



Début des travaux d'élaboration du PRSE 4

- Site PRSE
- Site de la Préfecture
- Newsletter GRAINE



Mise en consultation du PRSE 4 sur la Fabrique citoyenne en santé

- Sites PRSE, ARS, DREAL, Conseil Régional, Préfecture
- Newsletter GRAINE
- LinkedIn PRSE <https://fr.linkedin.com/showcase/plan-r%C3%A9gional-sant%C3%A9-environnement-occitanie-prse/>
- LinkedIn ARS
- Mail liste de diffusion SE
- Mail GRSE



Publication PRSE 4

*Mêmes canaux que pour la
mise en consultation*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI POUR VOTRE ATTENTION